

Image not found or type unknown



Contre expertise suite accident de voiture

Par **eme59112**, le **27/01/2013 à 18:31**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident avec mon véhicule le 23 décembre, j'étais seul. J'ai fait dépanner mon véhicule le 24 décembre par mon assureur lorsque je me suis rendu compte qu'il perdait de l'huile. Je n'ai pas eu le choix du garage. L'expert est passé à 4 reprises pour m'informer que mon véhicule est économiquement irréparable. Il m'a contacté la semaine dernière pour m'informer que ma voiture était belge et qu'elle a 450.000 km au compteur alors que lors de l'accident elle en affichait 149.000. Je lui ai donc demandé de me fournir ces preuves. Là, je reçois un deuxième courrier pour me dire que ma voiture a une cote argus de 2.200 € et que les réparations valent 5.082 €, mais toujours pas de preuve de ce qu'il m'a avancé.rnrnQue puis je faire ?rnrnMerci.

Par **alterego**, le **29/01/2013 à 12:10**

Bonjour,rnrnVous pouvez toujours faire procéder à une contre expertise. Choisissez un expert (à vos frais) qui se rapprochera de l'assureur.rnrnCordialement